



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 27 janvier 2022

Campagne de présentation des candidats à l'élection présidentielle

L'élection du président de la République aura lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Les candidats doivent être présentés par au moins 500 élus venant d'au moins trente départements ou collectivités d'outre-mer, sans que plus d'un dixième d'entre eux puissent être élus d'un même département ou collectivité d'outre-mer.

La loi fixe la liste des mandats ouvrant droit à présentation :

- maire,
- maire délégué dans les communes nouvelles,
- président de communauté d'agglomération,
- président de communauté de communes,
- conseiller départemental,
- conseiller régional,
- député,
- sénateur.

En Mayenne, ce sont ainsi 297 élus qui peuvent parrainer un candidat.

Ce jour, date de la publication du décret convoquant les électeurs à l'élection présidentielle, le préfet de la Mayenne a envoyé par courrier à chacun son formulaire de parrainage.

Ce document doit être retourné par ceux d'entre eux souhaitant soutenir un candidat au plus tard le vendredi 4 mars 2022 à 18 heures au Conseil constitutionnel.

**Préfecture de la Mayenne
Cabinet**

**02 43 01 50 70
pref-communication@mayenne.gouv.fr**

16 place Jean Moulin
53000 Laval



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53